SARL ABIL

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone industrielle Sud – 53960 BONCHAMP-LES-LAVAL
522 913 714 RCS LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ABIL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL ABIL
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone industrielle Sud – 53960 BONCHAMP-LES-LAVAL
522 913 714 RCS LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE ABIL
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 16 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I - Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse au 30 09 2025 est la suivante :

Bilan

Clients : Le du client s'élève à 694K€ au 30/09/2025 contre 615K€ l'année passée (+79K€, soit +13%)
Les FAE s'élèvent à 408 K€ au 30/09/2025 contre 222 K€ au 30/09/2024 (+186 K€ , soit + 84 %)

Immobilisations : La valeur brute des immobilisations s'élève à 844 K€ en N (contre 730 K€ en N-1). La valeur des amortissements est de 612 K€ en 2025 (contre 579 K€ en 2024). Le total des acquisitions est de 124 K€ et nous constatons la sortie d'une immobilisation pour 10,5 K€.

Emprunt : Le capital restant dû s'élève à 84K€ et un nouvel emprunt de 69,5K est souscrit sur l'exercice pour le financement d'un programme d'investissement

Fournisseurs : Le dû fournisseurs s'élève à 416,6K€ au 30/09/2025 contre 293,5K€ sur l'an passé, soit une augmentation de 125K€ (+42%)

Trésorerie : Les disponibilités **sont négatives** pour un montant de -57 K€ à la clôture, contre 337K€ à la clôture N-1.

<u>Compte de résultat :</u>

Chiffre d'affaires : 4 940 K€ **en hausse de 528 K€ (+12 %)**

Marge brute : passe de 60,45 % du CA à 50.39 %
La marge brute globale s'élève à 2 496 K€ en N contre 2 667 K€ (baisse de 171 K€)
⇨ Hausse de la sous-traitance de sur l'exercice (+ 424 K€)

Autres achats et charges externes
En hausse de 72 K€ et représente 24 % du CA (contre 26 % en N-1)

Charges de personnel : en baisse de 22 K€

EBE : Négatif pour - 109 K€ € contre + 104 K€ au 30 06 2024 (baisse de 213 K€)

Le résultat est **déficitaire de – 162 K€** au 30 06 2025 contre +79 K€ à l'exercice précédent.

II – <u>Mission du commissaire à la transformation</u>

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à **Le Mans**, le **13 janvier 2026**
Le Commissaire aux Comptes et à la transformation
ALTEXA

Signé par Laurent Godret
Le 13 janv. 2026

AltexA doc_1aWv
tx_k9xE2e1oXVqJ

Laurent GODRET